

SIXIEMES ENTRETIENS DU CENTRE JACQUES CARTIER

Colloque

**LE TEMPS DE L'ACTION  
DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA QUESTION  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

— organisé par :

**l'APERAU,**

Association pour la Promotion de l'Enseignement  
et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme

**l'Institut d'Urbanisme de Lyon,**  
Université Lumière Lyon 2

**l'Institut d'Urbanisme de Montréal,**  
Université de Montréal

**le Centre Jacques Cartier**

**Lyon, France, 9 - 10 décembre 1993**

**LES COMMUNAUTÉS LOCALES  
FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT VIABLE**

**par**

**Christiane GAGNON**

**Ph. D. en aménagement**

**Professeur au Département des sciences humaines  
Groupe de recherche et d'intervention régionales  
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)**

## Résumé

Suite aux travaux de la Fondation Dag Hammarskjöld (1975), de la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et plus récemment ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987), il est désormais reconnu que les liens entre environnement et développement sont étroitement imbriqués. Cette reconnaissance — entre les capacités de support des écosystèmes et la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et des générations futures à partir de stratégies d'autosuffisance — a donné naissance au paradigme d'écodéveloppement, précurseur du développement durable.

Au-delà de l'effervescence suscitée par ce nouveau paradigme de développement, il persiste des écarts énormes entre le discours et la pratique. Jusqu'à présent, ce cadre de référence a davantage donné lieu à des recommandations lors de conférences internationales ou de politiques nationales, qu'à des actions collectives efficaces touchant tous les milieux et toutes les populations. En outre, comme il s'agit d'un paradigme en émergence, il n'existe pas de consensus sur le développement viable, mais plutôt des jalons théoriques et empiriques traversés par des courants de pensée, tel l'écologisme, le tiers-mondisme, l'humanisme, la régulation, sous-tendus par autant de disciplines et d'approches méthodologiques. Cette affirmation s'appuie sur l'analyse des composantes et des limites de l'approche écologique, de l'approche humaniste et de l'approche de planification territoriale. L'analyse du corpus sur le développement local viable constitue la première partie de cette communication. Dans un deuxième temps, nous discutons trois stratégies possibles de développement viable à l'échelle des communautés locales. Pour maintenir des localités, des villes, des régions socialement, économiquement et écologiquement viables, au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que pour renforcer la capacité des communautés locales à maîtriser et orienter le changement dans le sens d'un mieux-être individuel et collectif des défis majeurs restent à relever. Quatre de ces défis sont identifiés en guise de conclusion.

# LES COMMUNAUTÉS LOCALES FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT VIABLE

## INTRODUCTION

◇ LE DÉVELOPPEMENT VIABLE: DISCOURS OU PRATIQUE?

### I. APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT VIABLE: ANALYSE DU CORPUS SCIENTIFIQUE

1. L'APPROCHE ÉCOLOGIQUE
2. L'APPROCHE HUMANISTE
3. L'APPROCHE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

### II. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL VIABLE (DLV): RÉFLEXIONS SUR L'ACTION DES COMMUNAUTÉS

1. L'AFFIRMATION DU LEADERSHIP DES COMMUNAUTÉS  
LOCALES DANS UN PARTENARIAT TERRITORIAL;
2. LA VALORISATION DE L'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ;
3. L'INTÉGRATION D'UN PROCESSUS SOUPLE D'ÉVALUATION DES  
IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX À L'ÉCHELLE LOCALE

## CONCLUSION

- ◇ LE DÉFI ÉTHIQUE DU DÉVELOPPEMENT VIABLE
- ◇ LE DÉVELOPPEMENT VIABLE: UNE SOLUTION?

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: DISCOURS OU PRATIQUE?

Suite aux travaux de la Fondation Dag Hammarskjöld (1975), de la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et plus récemment ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1987), il est désormais largement reconnu que les liens entre environnement et développement sont étroitement imbriqués. La réconciliation théorique de ces liens avait déjà donné lieu, dès le début des années 70, à une nouvelle approche dite de l'écodéveloppement<sup>1</sup>. Cependant, ce n'est qu'avec les travaux de la CMED, *Our common future*, — publié en français sous le titre *Notre avenir à tous* (1988) — que l'idée d'un modèle soutenable ou durable de développement ouvre une brèche significative auprès des gouvernements nationaux et des organisations internationales, telle la Banque mondiale<sup>2</sup>.

Le discours sur l'urgence et la nécessité de revoir les paradigmes de développement, et du coup les rapports au capital nature, a été historiquement porté par les mouvements écologiste et tiers-mondiste. À la fin des années 80, ce même discours a gagné un large spectre d'acteurs sociaux, aux intérêts parfois opposés. Selon que l'acteur provienne de la classe politico-technocratique, d'une grande entreprise ou d'un groupe écologiste, du Nord ou du Sud, de la campagne ou de la ville n'est pas indifférent au sens qu'il accorde au développement durable. Ainsi, l'unanimité sur l'ampleur et l'orientation des changements en vue d'un développement durable ne fait pas l'objet ni d'un consensus entre les acteurs ni d'une concertation entre les divers paliers décisionnels<sup>3</sup>: il persiste des écarts énormes entre les représentations d'acteurs ainsi qu'entre le discours et la pratique<sup>4</sup>. Jusqu'à présent le nécessaire débat sur le développement durable a versé dans la rédaction de souhaits, de principes, de lignes directrices, de cadre de référence dans la rédaction des politiques à caractère environnemental mais a peu conduit à des actions collectives concertées qui impliquent les décideurs, les promoteurs et les communautés<sup>5</sup>. L'examen des impacts des mégaprojets canadiens montre que les modalités d'implantation de ces derniers entrent le plus souvent en contradiction avec les principes de soutenabilité des ressources ou d'équité sociale, principes directeurs du développement viable<sup>6</sup>.

Cette absence de vision partagée quant à la définition concrète du problème et à son mode de résolution s'observe tant chez les acteurs que chez les chercheurs. Du point de vue du développement scientifique, le développement viable relève de l'état paradigmatique (au sens de Khun). Il n'existe pas de théorie acceptée dans la communauté scientifique internationale sur le développement durable. Ce paradigme est à la fois traversé par des écoles de pensée allant du changement social à la régulation par l'État et à la fois par des disciplines telle l'écologie, les études urbaines et régionales, la géographie, l'aménagement. Cet éclatement permet sans doute l'exploration du paradigme sous toutes les coutures, toutefois aux dépens de la (inter)multidisciplinarité qu'exige l'actualisation d'un tel paradigme. Malgré tout, la problématique du développement viable interroge directement les scientifiques et leur science quant à la nature des défis et quant à leurs responsabilités. S'agit-il d'un défi de nature technologique? Certes, loin de nous l'idée de nier l'importance des apports technologiques au chapitre d'une production industrielle moins consommatrice d'énergie, moins polluante. Au-delà de cet apport, des questions fondamentales demeurent: comment créer des régions et des villes viables, c'est-à-dire répondant à la satisfaction des besoins primaires et secondaires des générations présentes et futures? comment arriver à faire des choix sociaux mieux éclairés et partagés compte tenu des capacités des écosystèmes? comment renforcer les capacités des individus et des communautés en vue de la maîtrise collective de leurs territoires et de la destination des ressources? Quels que soient les éléments de réponse

suggérés, tous révèlent le caractère hautement humaniste des défis qui se posent tant aux chercheurs qu'aux communautés.

La diminution et la dégradation des ressources renouvelables (Repetto, 1985, Schnaiberg, 1980) combinées à l'accroissement de la démographie, des inégalités, des incertitudes soulèvent des questions éthiques sans précédent (Prades, Vaillancourt et Tessier, 1991). Par exemple, dans son rapport intitulé *Deux Québec dans un : rapport sur le développement démographique et social* le Conseil des affaires sociales conclut que le Québec est divisé en deux: d'un côté les pauvres et de l'autre les riches, d'un côté les villes et de l'autre les régions périphériques. Confrontées à la pauvreté croissante et à la dégradation de l'environnement, les communautés doivent mettre en place des stratégies de développement local viable qui contrecarrent les modèles ou les institutions affaiblissant leur maîtrise territoriale (Jacobs, 1991:23). Cela constitue une condition essentielle pour maintenir des localités, des villes<sup>7</sup>, des régions, qui soient socialement, économiquement et écologiquement viables dans une perspective diachronique.

Pour étayer le propos ci-dessus introduit, nous analyserons le corpus de la littérature sur le développement durable ou viable. Ensuite, nous discuterons de trois stratégies possibles pour les communautés locales. En conclusion, nous reviendrons sur les conditions d'un développement humainement viable en dégageant quatre défis majeurs.

## **I. APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT VIABLE (DV): ANALYSE DU CORPUS SCIENTIFIQUE**

Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du paradigme du développement viable, il apparaissait essentiel de retourner au corpus de recherches sur le sujet<sup>8</sup>. L'analyse s'effectuera à partir des trois principales approches: écologique, humaniste et planificatrice<sup>9</sup>. Pour chacune d'elle, l'orientation, les principaux travaux, les dimensions méthodologiques ainsi que les limites seront soulignés.

### **L'approche écologique**

L'approche écologique est sans aucun doute la tendance dominante dans la littérature sur le DV. Comme on le sait les écologistes et avec eux les biologistes ont largement marqué les recherches à caractère environnemental depuis les années 70. L'environnement y est le plus souvent traité sous l'angle de la dimension biophysique du territoire. La protection des écosystèmes naturels devient alors le leitmotiv principal justifiant toute intervention. Par exemple, en matière d'évaluation environnementale, Beanlands et Duinker (1983) suggèrent un cadre écologique basé sur la conservation des écosystèmes et des espèces; la portée sociale étant dépendante de la valeur commerciale accordée à ces espèces.

Dans le cas du développement urbain viable, la ville est conçue comme un écosystème, comme un organisme vivant. Production alimentaire, espaces verts, logements, services, etc., se répartissent dans l'espace urbain selon des critères plus écologiques que sociologiques. "L'écologie humaine peut se baser sur l'écologie biologique pour intégrer les facteurs et phénomènes géographiques, économiques et psycho-sociaux" (Dansereau, 1987:333). Dans l'approche écologique, l'analyse des établissements humains est subordonnée à des principes d'autoécologie, d'autorégulation relevant de la théorie des systèmes. Les chercheurs s'inspirant de cette approche conçoivent alors l'espace habité en termes d'analyse de flux, de bilans énergétiques, de facteurs écologiques ayant une incidence sur les systèmes urbains. Avec les années 70, cette approche a fait école, notamment avec

les travaux de Dansereau et ceux du projet MAB de l'UNESCO, dont deux des objectifs principaux étaient la création d'un réseau de réserves de la biosphère et une analyse comparative des systèmes urbains.

L'approche écologique du développement durable s'appuie essentiellement sur une méthodologie systémique. Elle comporte plusieurs limites. Nous n'en soulignons que trois. Premièrement, le déterminisme du substrat écologique évacue la dimension dialectique du social, les conflits de valeurs et d'intérêts, les représentations et réseaux de signification, bref tout l'aspect socialement construit de l'environnement et du développement<sup>10</sup>. Deuxième limite de la méthodologie systémique: la ville-écosystème, objet de la recherche, repose sur une structure et des mécanismes qui s'autoréguleraient sous l'effet de l'interaction de ses composantes. Cette notion d'autorégulation est en porte-à-faux avec un principe du développement viable reconnaissant aux acteurs des capacités de transformation sociale. Enfin, comme troisième limite, le cadre spatial de la recherche, soit l'écosystème, épouse le plus souvent les contours de la ville, de la métropole ou de la mégapole. Cela a pour conséquence de favoriser l'étude des liens intra-urbains au détriment des liens extra-urbains, c'est-à-dire ceux entre villes et campagnes, entre villes et régions, entre régions du monde (Whyte, 1985:18).

Dans sa tentative pour définir des indicateurs d'un développement dit écologiquement durable, le Conseil consultatif canadien de l'environnement reconnaît la prédominance de l'écosphère, les autres sphères, telles celles du social et de l'économie, étant considérés comme des sous-systèmes de la matrice écologique (CCCE, 1991). Le social n'y est pas vu comme une composante intégrée, voire centrale, du développement, mais comme un simple facteur qui entraîne à un moment ou l'autre des changements dans les écosystèmes naturels.

### **L'approche humaniste**

Il n'est pas aussi aisé de cerner, la deuxième approche, qualifiée ici d'humaniste, car elle ne fait pas l'objet d'une discipline comme telle, ni d'une méthodologie identifiée. Les auteurs, adoptant cette approche, mettent l'accent sur une conception globale ou holiste du développement et font appel à des notions de valeurs, voire d'équité et de justice sociale, de même qu'ils soulignent l'importance d'une restructuration des rapports Nord-Sud.

L'approche humaniste du développement viable n'est pas sans rappeler des filiations avec les travaux antérieurs de l'urbaniste américaine Jacobs, avec ceux de l'écodéveloppement par Sachs ou encore avec ceux du développement par le bas avec les Stöhr, Taylor et Friedmann. D'autres auteurs (PNUD; Fondation Dag Hammarskjöld; Passet) ont mis en valeur les facteurs humains, culturels et sociaux comme étant à la base même de tout développement. Dans le Programme des Nations Unies pour le développement, il est clair que ce dernier doit être pensé comme «un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun» (PNUD, 1990:10).

Remonter aux causes du développement insoutenable dans une perspective d'interdépendance des peuples et des nations aura été l'un des grands mérites de la CMED et du rapport Brundtland. Selon la Commission, «Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources...» (1988:10). Si la CMED a priorisé la satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis de la planète, d'autres auteurs ont réutilisé cette approche pour la résolution du problème de la pauvreté spécifiquement à l'échelle urbaine (Stern et al, 1992). Comme il est prévu que plus de la moitié de la population mondiale vivra

dans les villes au XXI<sup>e</sup> siècle, que les besoins industriels en énergie tripleront à travers le monde et sextupleront dans les pays en voie de développement d'ici l'an 2030 (World Development Report, 1992), les humanistes mettent de l'avant des valeurs d'équité et de convivialité afin d'amointrir l'écart qui sépare les pauvres des riches, et ce en privilégiant d'abord une utilisation humaine et prudente de l'environnement<sup>11,12</sup>. C'est d'abord à l'indifférence face à l'injustice sociale et économique qu'il faut s'attaquer pour relever le défi du développement viable, suggère la CMED (CMED, 1988:58).

En insistant sur des problèmes mondiaux (changements climatiques, amincissement de la couche d'ozone, déforestation, accroissement de la pauvreté, de la population) et sur la nécessité d'ententes internationales et institutionnelles pour gérer les ressources communes, il était forcé que le regard sur la planification et l'action aux échelles locale ou micro-régionale soit quelque peu secondarisé. Par contre, la Commission a consacré un chapitre au défi urbain et noté l'importance de stratégies adéquates d'utilisation du sol et d'instauration des politiques municipales participatives et transparentes<sup>13</sup>.

L'approche humaniste insiste donc sur le registre de l'interdépendance planétaire, du partage des ressources et du redressement des rapports Nord-Sud par le biais d'une croissance économique contrôlée. Car, comme on le sait, la recherche d'une croissance à tout prix a entraîné une dégradation constante des écosystèmes du Sud comme du Nord et une exclusion sociale. Dès lors est-il possible, au-delà d'une vague culpabilisation nordiste et sur la base de comportements individuels et collectifs réfléchis, de faire en sorte que la qualité de vie des populations du tiers-monde soit rendu plus acceptable sans hypothéquer, de façon définitive, le capital nature? Renforcer la connaissance, les capacités spécifiques et le pouvoir des communautés locales constitue une piste de réflexion gagnante.

### **L'approche planificatrice**

La troisième et dernière approche, à savoir celle de la planification, situe ses travaux dans la foulée de ceux sur la gestion intégrée des ressources et de l'évaluation d'impacts. Elle s'inscrit dans les champs disciplinaires de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement régional.

L'orientation de cette approche est nettement opérationnelle: elle s'attarde davantage aux moyens pour implanter et améliorer le processus décisionnel, dans le cadre d'une gestion environnementale intégrée aux objectifs du développement viable à l'échelle urbaine ou régionale. Elle tient compte du contexte d'incertitude et de conflit engendré par la nature des problèmes et les incidences des projets de développement à l'échelle de la ville, d'un réseau de villes ou de l'écosystème. Les chercheurs qui s'inscrivent dans ce paradigme postulent que, grâce à une meilleure information produite par une évaluation systématique des problèmes et des solutions, les technocrates et les élus seront en mesure de prendre des décisions plus rationnelles et mieux éclairées.

Une des méthodes privilégiées par l'approche planificatrice du développement viable concerne l'évaluation environnementale. Au Canada, l'évaluation environnementale fait l'objet d'une réglementation tant au niveau provincial que fédéral depuis la fin des années 70. En 1993, les législations de Québec et d'Ottawa ont d'ailleurs fait l'objet d'une révision pour répondre aux nouvelles exigences environnementales. Au niveau local, à part quelques grandes villes, une telle procédure ne fait ni l'objet d'une réglementation, ni d'une pratique urbanistique, ni d'une étape préalable au financement public des projets. Pourtant l'évaluation environnementale, intégrée à un exercice de planification locale ou régionale (Gariépy et al, 1990), permettrait aux décideurs d'éviter des coûts sociaux incalculables et

des coûts environnementaux irréparables. Selon les tenants de cette approche, la connaissance systématique des impacts des activités humaines sur l'environnement, à l'intérieur d'une procédure identifiée, s'avère la clef de voûte de l'architecture de la viabilité des ressources tant écologiques qu'humaines. D'un point de vue chronologique, l'approche planificatrice regroupe les travaux les plus récents dans le champ du développement urbain viable. Nous pensons ici aux travaux de Garipey, Domon et Jacobs, 1990; Jacobs and Munro, 1987; Gardner, 1989; Manning, 1990 et Mitchell, 1991 et ceux du Centre for Resource and Environmental Studies (Australie).

Quoique cette approche, encore émergente, apparaisse fort promotteuse pour une gestion environnementale intégrée, il existe certains risques quant à un usage non critique. Premier risque, les problèmes socio-environnementaux s'expriment en termes de dysfonctionnements qui peuvent être facilement corrigés par le biais entre autres d'une évaluation, voire d'une réglementation adéquate. Dans ce contexte, les problèmes ne sont pas resitués par rapport à l'ensemble complexe de l'organisation sociospatiale. Par exemple, le problème de la pollution par les pluies acides ne peut pas être résolu que sur la base d'une meilleure planification territoriale locale ou d'une seule réglementation, même nationale. D'abord ce problème fait partie d'un mode de production industriel qui externalise les coûts sociaux et environnementaux et d'un processus décisionnel déterritorialisé. Ensuite, même s'il y a une réglementation, cette dernière vise la légalisation d'un seuil dit acceptable de pollution ou encore une croissance zéro, dans un espace d'envergure nationale. Deuxième risque, l'introduction d'une nouvelle procédure formelle conduit à un renforcement de la technocratie aux dépens d'une responsabilisation du devenir collectif, d'une ouverture et d'une transparence du processus décisionnel, notamment pour les personnes, les groupes ou les communautés affectées ou concernées par les retombées du changement proposé<sup>14</sup>. Elle peut aussi conduire à la "technicisation" de la prise de décision par l'utilisation de systèmes-experts.

La précédente analyse de la recension des écrits sur le développement durable ou viable renforce l'idée émise en introduction, à savoir que ce paradigme ne fait pas l'objet d'un consensus théorique de la part de la communauté scientifique. Toutefois, les trois courants de recherche sur le développement viable soit écologiste, humaniste et planificateur, ne s'opposent pas mais pourraient se compléter dans des stratégies d'action. Ils contribuent à éclairer les liens entre environnement et développement ainsi qu'à appréhender les limites et les possibles du développement durable. Or, selon nous, une de ces limites concerne la difficulté à penser le développement et l'aménagement dans un continuum d'une part, selon des échelles temporelles allant du diachronique au synchronique à l'anticipation et, d'autre part, selon de multiples échelles spatiales, allant du local au planétaire, du social à l'économique. Jusqu'à présent, l'aménagement s'est davantage préoccupé de découper le territoire en multiples fonctions et échelles selon des impératifs politico-économiques plutôt que de préserver les fragiles liens sociaux et culturels qui unissent les communautés à leurs territoires d'appartenance.

Car l'accomplissement d'un développement dit viable suppose non seulement des liens étroits entre territoire, développement et communautés, mais la reconnaissance des dimensions qualitative, multidimensionnelle et intégrée de la dynamique sociospatiale. Or cette dynamique passe par un double regard liant le macro et le micro, le mondial et le local. Le local étant vu comme une unité sociospatiale distincte d'où les acteurs, les communautés fabriquent des réseaux, des territoires et expérimentent des pratiques alternatives, créatrices compte tenu des contraintes imposées par le système politico-économique (Bassand, 1990; Klein et Gagnon, 1989 et Gagnon 1993). Si nous accordons au local, voire aux communautés, un statut heuristique n'y existe-t-il pas là des stratégies porteuses de développement viable?



## II. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL VIABLE: RÉFLEXIONS SUR L'ACTION DES COMMUNAUTÉS

Une approche intégrée de développement local viable prend en compte l'action différenciée des communautés (groupes, individus, institutions territoriales) en regard des ressources écologiques et du contexte social, culturel et économique. Elle part du postulat que le développement n'est pas seulement une résultante mais une partie intégrante d'un processus qui lie les communautés et leurs territoires (biophysiques aussi bien que culturels). Il a déjà été démontré que l'unique indice de croissance économique, exprimée en terme de PNB, n'est pas synonyme de développement; tout au plus indique-t-elle une activité économique ou une injection de capitaux (Sachs, 1986). Or cet investissement financier ne se traduit pas forcément par un mieux-être individuel ou collectif à l'échelle locale, par une diminution des problèmes sociaux, par une préservation accrue des écosystèmes sains ou menacés, ou encore par une diminution de l'écart entre les villes, les campagnes ou les régions. A contrario, le modèle dominant de développement accentue les inégalités sociospatiales.

Nous n'insistons pas ici sur le rôle de l'État, des institutions parapubliques ou des agents économiques dans l'accomplissement d'un autre modèle de développement, non pas que nous déniions leurs responsabilités, mais plutôt parce que nous cherchons davantage à identifier des stratégies porteuses de développement local viable "appropriables" par les communautés. Ces trois stratégies se formulent comme suit:

1. l'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial;
2. la valorisation de l'identité ou du sentiment d'appartenance de la communauté;
3. l'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux dans la prise de décision à l'échelle locale et régionale.

### **L'affirmation du leadership des communautés locales dans un partenariat territorial**

Première stratégie, les communautés assument un leadership proactif, c'est-à-dire qu'en interaction avec un ou des acteurs (agents économiques, collectivités territoriales, État, institutions parapubliques), elles initient des projets de développement local ou les orientent avec comme objectif ultime de répondre à des besoins fondamentaux pour l'ensemble de leurs membres présents et futurs. Ce leadership proactif se traduit par la mise sur pied de lieux ouverts d'échange et d'information, stimulant un partenariat territorial qui peut parfois signifier une «coopération conflictuelle» entre des acteurs exogènes ou endogènes. Les diverses expériences de développement local, relatées dans la littérature australienne, britannique, américaine et française<sup>15</sup>, nous enseignent que si les stratégies du secteur industriel et les politiques gouvernementales influent sur la dynamique territoriale locale, les réponses, les choix et les actions des communautés ainsi que leurs impacts ne sont pas les mêmes pour toutes. Certaines communautés réussissent mieux que d'autres à dégager une marge de manoeuvre afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins de mieux-être et/ou de survie tout en n'hypothéquant pas le capital naturel non renouvelable. Dans ce contexte, le processus de développement des communautés locales n'est pas assuré ni par le haut ni par les centres de décision, mais se situe à quelque part entre les deux, dans une sorte de contrat partagé entre les décideurs et la base sociospatiale concernée. Ainsi, dans une perspective de développement local viable, l'individu, les groupes sociaux et les petites organisations, bref la ressource humaine redevient le centre du processus de développement.

Tout aussi importantes que soient ses forces, la communauté ne peut malgré tout miser que sur elle-même. En initiant avec les secteurs privés et publics un partenariat dans le sens de ses objectifs de développement local viable, la communauté interpelle la responsabilisation de l'ensemble de ses membres à son devenir, la décentralisation du pouvoir de l'État, de même que la responsabilité sociale de l'entreprise envers les communautés territoriales. À ce sujet, certaines collectivités territoriales ont pris les grands moyens. Pour rappeler l'entreprise à ces devoirs sociaux, la municipalité de San Francisco, par le biais de politiques de jumelage («linkage»), «a développé un rôle de conciliateur, forçant le secteur privé, par des voies réglementaires à contribuer à la revitalisation des quartiers en difficulté et à développer des ententes contractuelles avec des organismes locaux» (Lemelin, 1991:173). Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean (Québec), des municipalités, en collaboration avec des groupes sociaux, exigent des retombées économiques directes (création compensatoire d'un fonds de développement de l'emploi dont elles auraient le contrôle), dans leur négociation territoriale avec Hydro-Québec, concernant la construction éventuelle d'un barrage sur la rivière Ashuapmushuan. Ce type de négociation et de demande illustre l'actualisation d'un leadership local qui permet de dégager une marge d'autonomie et de mettre à profit les promoteurs ou les agents économiques dans un mode partenarial de développement où il n'y a pas que des gagnants et des perdants.

En établissant des liens privilégiés avec les associations bénévoles à caractère communautaire, les collectivités favorisent un partenariat territorial et consolident ainsi leur leadership dans le sens d'une plus grande autonomie et conséquemment d'un développement viable. Ces associations, en trouvant un appui concret dans les collectivités territoriales, renforcent la cohésion sociale si précieuse pour la vitalité économique de la communauté. Par exemple, le travail effectué par ces groupes au niveau de l'insertion et l'employabilité de groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les groupes ethniques, les chômeurs est de première importance pour la vitalité des communautés. Ce partenariat public-communautaire prolonge, en quelque sorte, la solidarité familiale ou locale que l'on retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs régions-milieus de vie québécois (Dionne, 1992). Au Québec, les corporations de développement économique et communautaire (CDEC), surtout présentes à Montréal, réussissent, avec leur objectif de développement local, à faire le lien entre les dimensions économique et sociale. En région, il existe des comités d'aide au développement des collectivités (CADC), financés par un programme fédéral gouvernemental. Par exemple, le Saguenay—Lac-Saint-Jean a à son actif 6 CADC qui offrent de la formation et du soutien aux petites entreprises ainsi qu'aux travailleurs indépendants, selon une approche de planification stratégique. Toutefois, contrairement au mouvement pour la ruralité des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Bas Saint-Laurent, ces CADC n'ont pas encore étendu leur champ d'action à l'ensemble des activités de la communauté et se limitent à une perspective d'entrepreneuriat. Dans ces deux exemples cependant, les préoccupations par rapport à la protection de l'environnement demeurent plus ou moins en sourdine.

Si plusieurs chercheurs accordent aux associations bénévoles un poids certain dans le changement et la gestion du social (Dionne, 1992; Hamel, 1991; Klein et Gagnon, 1989), encore faut-il qu'elles soient associées non pas a posteriori des grandes orientations, ou décisions, mais à l'étape même de la planification locale et territoriale, qu'il s'agisse de petits ou grands projets, de routes ou de logements. Sinon leur rôle se confine à un contre-pouvoir, à une régulation par rapport au désengagement de l'État-providence ou encore à l'expérimentation sociale isolée. L'absence d'un contrat partenarial entre les municipalités et leurs associations prive la communauté d'un savoir-faire, de stratégies gagnantes afin d'enrayer le processus d'insoutenabilité amorcé dans plusieurs villes et régions. Au contraire, nous croyons que le partenariat entre acteurs locaux, comme outil permettant de définir les problèmes et leurs solutions sur une base élargie et "responsabilisante", peut contribuer directement à l'actualisation d'un processus de développement local viable pour

les populations concernées<sup>16</sup>. Dans une perspective d'établissement des liens avec le Sud, pourquoi ne pas participer à un programme de jumelage d'entraide et de solidarité avec les communautés des pays en voie de développement, tel que celui pratiqué par exemple entre la municipalité d'Alma et celle de Bogandé au Burkina Faso.

### **La valorisation de l'identité ou de l'appartenance**

Une deuxième stratégie, dans une perspective de développement local viable, concerne la valorisation de l'identité ou de l'appartenance des communautés à leur milieu. Plusieurs auteurs reconnaissent la place centrale de cette stratégie dans le développement urbain ou régional (Arocena, 1986, Bassand, 1990; Stren et al., 1991). Par exemple, il a été noté que l'initiative territoriale pour la création d'emplois est concomitante à la reconnaissance d'une identité, d'un vécu collectif, d'un système local de décision (Arocena, 1986:67). Car c'est en autant que les membres de la communauté croient au potentiel présent et futur de leur milieu qu'ils s'y investissent. La survie des territoires, notamment ceux en voie de dévitalisation, passe par une appartenance forte des communautés à leur milieu de vie, à leur volonté de faire échec à leur marginalisation (Conseil des affaires sociales, 1989). Mais comment les communautés peuvent-elles stimuler ou raviver ce sentiment d'appartenance, lié à un espace vécu viable? S'il n'existe pas de recette unique, il est permis de croire que, par exemple, la présence d'organismes et de politiques locales visant à protéger ou mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel ou encore que l'organisation de fêtes célébrant des événements ou des aspects culturels spécifiques favorisent la reconnaissance collective d'une identité singulière.

Si la valorisation de l'identité agit dans la maturation vers un modèle de développement local viable, elle porte cependant un potentiel à la fois d'ouverture et de fermeture. En effet, la stimulation du sentiment identitaire dans des communautés en voie d'anomie progressive comporte une ouverture. Ouverture sur son potentiel endogène, sur la reconnaissance de ses caractéristiques sociales et culturelles, de ses forces et faiblesses. Ouverture aussi sur les autres qui peut amener la création de réseaux d'échanges interdépendants, à l'échelle régionale aussi bien qu'internationale. Toutefois, un sentiment d'appartenance de nature défensive, c'est-à-dire de repli sur soi comme communauté ou de refus du changement ou de l'altérité, entraîne des comportements de protectionnisme, d'esprit de clocher, d'exclusion ayant pour base l'appartenance ou non à un territoire, à une culture, etc. À ce moment, la prise de décision dans l'aménagement ne repose plus sur des critères préalablement établis qui visent une situation optimale, mais poursuit un itinéraire fluctuant selon les pressions politiques ou sociales exercées. Les exemples à cet effet ne manquent pas.

### **L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux dans la prise de décision à l'échelle locale et régionale**

L'intégration d'un processus souple d'évaluation des impacts socio-environnementaux (EIS) dans la prise de décision et dans les étapes menant à la confection des plans directeurs et/ou des schémas d'aménagement (dans le cas des municipalités régionales de comtés [MRC]) constitue la troisième stratégie d'une approche de développement local viable. La procédure d'évaluation environnementale est devenue, depuis 1979, soit lors de l'adoption de la loi américaine sur la qualité de l'environnement (NEPA), une étape obligée de la prise de décision et de l'aménagement, dans le cas des projets susceptibles d'altérer, de façon négative ou positive, l'environnement biophysique et humain. Aujourd'hui, cette procédure réglementaire existe dans la plupart des pays industrialisés mais aussi dans certains pays en voie de développement. Elle s'est aussi graduellement extensionnée à tout programme ou politique susceptible d'avoir des répercussions socio-environnementales. Toutefois, à

l'échelle urbaine ou régionale, peu de collectivités territoriales ont à ce jour intégré cette procédure. Des villes comme Montréal, Toronto, New York et certaines régions se sont par contre dotées de lignes directrices ou de commissions environnementales<sup>17</sup>. Au Québec, le processus d'évaluation des impacts socio-environnementaux demeure peu intégré dans la planification territoriale, la prise de décision ou la gestion du cadre de vie à l'échelle locale.

Pourtant, il est largement reconnu que les nombreux changements — technologiques, politiques, environnementaux, économiques — qui surviennent, à diverses échelles spatiales, se répercutent localement et modifient la dynamique sociospatiale des communautés (environnement, niveau et qualité de vie, cohésion interne, etc). Les effets de ces changements peuvent parfois avoir des effets dramatiques surtout lorsqu'ils provoquent la fermeture de villages. Or les répercussions sociales de ces changements sur la viabilité des communautés sont sous-estimés et faiblement pris en considération dans le processus décisionnel ou dans celui de la concertation régionale. Par exemple, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la modernisation et la relocalisation intrarégionale de l'industrie de l'aluminium — changement liée à une restructuration industrielle mondiale — a largement affecté la dynamique et l'organisation sociospatiale de plusieurs localités de cette région (Gagnon, 1991). Qu'il s'agisse de perte d'emplois donc de revenus, d'impacts fiscaux à l'échelle municipale, de perte démographique, de changements environnementaux dûs aux changements technologiques, aux effets cumulatifs de la dispersion des alumineries ou à l'augmentation de la production, de modifications au niveau de l'urbanisation ou de l'aménagement, ou d'autres types de répercussions, aucune évaluation, aucune étude a priori ou a posteriori n'a été réalisée par et/ou pour les communautés concernées. Ce qui fait qu'aujourd'hui certaines municipalités font face à des répercussions négatives qui auraient pu être sinon évitées du moins diminuées ou mitigées, grâce à un processus d'évaluation intégré à la planification territoriale et surtout grâce à une vision de développement local viable partagée régionalement.

Un processus intégré d'EIS permet de mieux contrôler l'orientation du changement dans le sens d'un redéveloppement viable et d'en arriver à une décision mieux éclairée qui tienne compte d'un ensemble de facteurs et d'un consensus local. Plusieurs auteurs ainsi que le Conseil canadien de la recherche en évaluation environnementale ont identifié cet outil comme une avenue présidant au développement viable (Jacobs et Salder (s.d.)). Selon nous, la réappropriation de l'évaluation des impacts à l'échelle de chaque collectivité territoriale est une condition essentielle en vue de l'opérationnalisation du développement local viable. Le dossier épineux et conflictuel sur la gestion des déchets à la MRC du Fjord tout autant que celui à Montréal illustre bien le pourquoi de la pertinence d'un tel processus lié à la planification et à la gestion environnementale.

Il est intéressant de rapporter l'expérience de la Californie avec son "Tanner process". Cette législation a été prévue pour rationaliser et simplifier les étapes de prise de décision dans le cas de dossiers impliquant une série de procédures, de ministères et d'intervenants, tel le cas de la localisation d'un incinérateur de déchets dangereux. La Loi prévoit que la ville concernée par le projet forme un comité d'évaluation locale chargé de voir à l'application des procédures et de négocier avec le promoteur. Ce comité est formé de 7 membres: trois représentants du public, deux de l'entreprise et deux des groupes environnementaux. Il donne un avis au conseil municipal, avis qui doit aussi être jugé acceptable par la communauté qui, par ailleurs, peut assister à toutes les rencontres dudit comité. Cet exemple illustre une tendance vers la décentralisation, vers la prise de décision par les populations concernées, du moins pour les questions politiquement difficiles...

Cependant, une processus souple d'EIS nécessite la création d'un temps intégré à la démarche menant au plan directeur et/ou au schéma d'aménagement, mais aussi la création

d'un lieu ouvert qui permette aussi bien une identification préliminaire des enjeux (scooping) qu'une évaluation *ex post* du changement proposé ou réalisé. Cet espace que se donnerait les communautés favoriserait ainsi l'expression, l'analyse et la prise en considération des impacts socio-environnementaux, réels ou appréhendés, selon le point de vue des experts comme celui des acteurs. Ce qui suppose l'utilisation d'une méthodologie novatrice, s'inspirant du courant de la recherche-action. Notons qu'au niveau méthodologique, il persiste des lacunes importantes quant à l'approche évaluative<sup>18</sup>. Il ne s'agit pas de mesurer les impacts sociaux dans un modèle positiviste de cause à effet, ou encore de les considérer comme des externalités du mode de production, mais plutôt de les intégrer selon une dynamique d'interdépendance et d'effets cumulatifs.

L'évaluation des conséquences sociales du changement proposé, réappropriée à l'échelle locale, serait porteur d'innovations, d'apprentissages et de connaissances (Burdge 1987; Burdge et Robertson, 1990). À certaines conditions, il renforce la prise en charge du développement local, l'"empowerment" (Gagnon, Hirsh et Howitt, 1993). Dans le cas où des audiences publiques sont réclamés, l'EIS permet d'alimenter la position et/ou l'argumentation des acteurs sociaux. Dans un contexte de changement social et de complexité, produire de l'information, de la connaissance sur l'activité humaine territoriale en rapport avec des espaces multiples de développement, et la réintroduire dans le processus décisionnel s'avère un défi majeur pour les communautés locales. Cependant, l'EIS ne constitue pas pour autant une garantie infaillible de développement local viable; c'est un jalon vers l'actualisation des capacités des individus et des collectivités de répondre à leurs besoins et aux modalités du changement.

## CONCLUSION

L'exploration des approches et des stratégies d'un nouveau paradigme de développement ne signifie pas pour autant qu'elles constituent une relation univoque entre environnement et développement de même qu'un guichet unique aux problèmes de dégradation de l'environnement, de paupérisation croissante au Nord comme au Sud, d'exclusion sociale. Il n'existe aucune discipline, aucune théorie, aucune méthode qui puisse prétendre faire converger unilatéralement environnement, aménagement/développement et équité sociale. C'est avant tout un choix de société. Il ne s'agit pas non plus de faire du développement viable une pensée totalitaire, une pensée manichéenne séparant le bien du mal, ou encore une technocratie imposant ses rouages, ses règles de conduite. L'ampleur de la crise socio-environnementale qui sévit nécessite une relecture de nos pratiques et paradigmes scientifiques et de nos institutions dans une perspective critique et interdisciplinaire inégalée.

C'est pourquoi comme scientifique, le développement viable nous pose un défi éthique qui exige partage, modestie et créativité: partage entre les détenteurs de savoirs, entre ces derniers et les communautés; modestie quant à l'objectif ultime de résolution de problèmes ainsi que créativité dans nos méthodologies. Réfléchir et agir sur la problématique du développement viable engage un regard à la fois holistique et singulier. Holistique voire systémique afin d'interrelier et non pas de juxtaposer les dimensions écologique, sociale, économique à toutes les échelles spatiales. Singulier, voire qualitatif, afin de comprendre la spécificité de chaque contexte, de chaque objet d'étude, la diversité culturelle et la capacité d'adaptation de chaque milieu.

Du côté des communautés locales, selon nous, quatre défis centraux restent à surmonter en vue de la réalisation d'un développement local viable:

PREMIER DÉFI, le développement local viable suppose la mise en oeuvre, par les communautés, de stratégies d'actions bien définies dans le temps et dans l'espace. Il ne peut se limiter à un discours banalisé, à un laminage par la concertation où les diverses tendances sont occultées.

DEUXIÈME DÉFI, le développement local viable interpelle une décentralisation des pouvoirs mais dans une vision d'interdépendance avec tous les décideurs et ce à toutes les échelles spatiales.

TROISIÈME DÉFI, le nouveau paradigme suscite des lieux d'échange en vue d'une (re)définition des valeurs, des choix sociaux individuels et collectifs à laquelle est associé l'ensemble des membres des communautés et des institutions.

QUATRIÈME DÉFI, le développement local viable mobilise toutes les capacités des individus et des groupes ainsi que le partage d'une vision non dominatrice qu'il s'agisse des rapports humains, sociaux ou des rapports avec la nature.

L'émergence d'un développement local viable engage donc une réflexion de nature éthique et politique: dans quelle mesure sommes nous prêts à partager équitablement, avec les plus démunis, les ressources existantes? que voulons-nous laisser à nos enfants comme héritage en remplacement des ressources spoliées ou consommées? jusqu'où devons-nous conserver l'intégrité des écosystèmes compte tenu des besoins sociaux des communautés qui y vivent ou en vivent? Il n'y a pas de recette miracle, de réponse univoque: chaque communauté territoriale connaît mieux que quiconque ses propres réalités, possède son propre savoir-faire et a les moyens d'évaluer ses capacités de support écologique dans le respect de sa dynamique sociospatiale et de ses valeurs.

**BIBLIOGRAPHIE**

Arocena, J. 1986. *Le développement par l'initiative locale*. Paris: l'Harmattan.

Bassand, M. 1990. *Culture et régions d'Europe*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Beanlands, G.E. et P.N. Duinker. 1983. *Un cadre écologique pour l'évaluation environnementale au Canada*. Ottawa: Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et Dalhousie University.

Burdge, R.J. 1987. «The Social Impact Assessment model and the Planning process». *Environmental Impact Assessment Review* 7:141-150

Burdge, R.J. and Robertson, R.A. 1990. «Social impact assessment and the public involvement process». *Environmental Impact Assessment Review* 10: 81-90.

Cock, P.(Ed). 1991. *Social Structures for sustainability*. Canberra: Centre for Resource and Environmental Studies.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1988. *Notre avenir à tous*. Québec:Éditions du Fleuve.

Conférence mondiale des ONG.1992. *Programme Ya Wananchi. Plan d'action des citoyens pour les années 90*. Kenya: Centre de Liaison pour l'Environnement International

Conseil consultatif canadien de l'environnement et Potvin, J.R. 1991. *Colloque sur les indicateurs d'un développement écologiquement durable — Synthèse*. Ottawa: Ministre des Approvisionnement et des Services.

Conseil des affaires sociales. 1989. *Deux Québec dans un : rapport sur le développement démographique et social*. Montréal: Gaétan Morin.

Cook, P. (Ed). 1991. *Social Structures for sustainability*. Australia: Centre for Resource and Environmental Studies , Fundamental Questions Paper No.11.

Dansereau, P. 1987. «Les dimensions écologiques de l'espace urbain». *Cahiers de géographie du Québec*, vol.31, no.84, pp.33-395.

Dionne, H. 1992. «De la région-ressources à la région-milieu de vie: la recherche de nouveaux partenaires» in Gagnon, C. et J.-L. Klein. *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, pp.371-401.

Friedmann, J. 1985. «Auto-développement ou auto-dépendance?», in M. Boisvert et P. Hamel (sous la direction de), *Le redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Gagnon, C., Hirsh, P. and R. Howitt, Gagnon, C. 1993. «Can SIA empower Communities?», *Review of Environmental Impact Assessment*. A paraître.

Gagnon, C. 1993. *La recomposition des territoires. Pratiques d'acteurs locaux*. A paraître. Paris:Harmattan .Coll. Logique sociale.

Gagnon, C. 1992. «Développement viable, politique québécoise et industrie de l'aluminium». *Revue Canadienne des Sciences Régionales*, vol XV, no.2.

Gagnon, C. 1991. *Dynamique sociospatiale, enjeux territoriaux et redéploiement de l'industrie de l'aluminium au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'aube du XXI siècle*. Thèse de doctorat. Montréal: Faculté d'aménagement, Un. de Montréal.

Gardner, J. 1989. «Decision making for sustainable development: Selected approaches to environmental assesment and management» *Environmental Impact Assesment Review*, 9:337-366.

Gariépy, Michel et al. 1986. *Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examens des impacts environnementaux*. Montréal: Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

Gariépy, M. et al. 1990. *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain: essai d'application au cas montréalais*. Montréal: Institut d'urbanisme, Notes de recherche

Hamel, P. 1991. *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Jacobs, J. 1961 (1991). *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Liège: Pierre Mardaga.

Jacobs, P. 1991. *Le développement urbain viable*. Montréal: 3<sup>e</sup> Sommet des grandes villes du monde.

Jacobs, P. et B. Salder. (S.D.) *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa: Conseil canadien de la recherche en évaluation environnementale.

Jacobs, P. et D.A. Munro. 1987. *Conservation with Equity. Strategies for Sustainable Development*. Proceedings of the Conference on Conservation and Development: Implementing the World Conservation Strategy. Cambridge: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.

Klein, J.-L. et Gagnon, C. 1989. *Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local*. Hull: Asticou.

Lemelin, A. et R. Morin, 1991. «L'approche locale et communautaire au développement économique des zones défavorisées: le cas de Montréal» in *Cahiers de géographie du Québec*, vol.35, no 95, pp.285-306

Manning, E.W. 1990. «Presidential address: Sustainable development, the challenge». *Le Géographe canadien* 34, no 4: 290-302

Mitchell, B. 1991. *Resource Management and Development. Adressing Conflict and Uncertainty*. Toronto, Oxford, New York: Oxford University Press.

Mulvihill, P.R. et R.F. Keith. 1989. «Institutional Requirements for Adapative EIA: The Kativik Environmental Quality Commission», in *Environmental Impact Assesment Review*, 9:339-412.



Ottawa. 1990. *Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Rapport aux Canadiens Juin 1989-1990.*

Paraire, P. 1992. *L'utopie verte. Écologie des riches, écologie des pauvres.* Paris: Hachette.

Passet, R. 1989. «Inventer un avenir pour la planète (II). Que l'économie serve la biosphère». *Le monde diplomatique*, août, p.4-5.

Poulin, A. 1993. «Développement durable au Mexique: des mots à la pratique», *Interface*, mars-avril, no.55.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 1990. *Rapport mondial sur le développement humain 1990.* Paris: Economica.

Québec. Comité d'examen de la procédure d'évaluation environnementale. 1988. *L'évaluation environnementale: une pratique à généraliser, une procédure d'examen à parfaire.* [Rapport Lacoste]. Québec: MENVIQ.

Rapport Dag Hammarskjöld. 1975. *Que faire?* Motala (Suède): Borgströms Tryckeri AB.

Redclift, Michael. 1987. *Sustainable development. Exploring contradictions.* New York: Methuen.

Repetto, R. (Éd.). 1985. *The global Possible. Resources, Development and the New Century. A World Resources Institute book.* New Haven and London: Yale University Press.

Sachs, I. 1980. *Stratégies de l'écodéveloppement.* Paris: Editions Ouvrières.

Sachs, I. 1986. «Développement ou maldéveloppement? Plaidoyer pour une économie qualitative», in GREFFE, X. (éd), *Science économique et développement endogène.* Paris: UNESCO, pp.53-65.

Schnaiberg, A. 1980. *The Environment. From Surplus to Scarcity.* New York, Oxford: Oxford University Press.

Stren, R., Rodney, W. et J. Whitney (Ed.). 1991. *Sustainable Cities. Urbanization and the Environment in International Perspective.* Boulder: Westview Press.

Stöhr, W.B. et F. Taylor. 1981. *Development from Above or Below? The Dialectics of regional Planning in Developing Countries.* Chichester, New York, Brisbane, Toronto: John Wiley and Sons.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. 1980. *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable.* Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Whyte, A. 1985. «Les approches écologiques des systèmes urbains: rétrospective et prospective» in UNESCO, *Nature et ressources.* Vol. XXI, no.1, pp.13-20.

Waaub, J.P. 1991. «Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement», in Prades, J.A, et al. (Eds), *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques*. Montréal: La corporation des éditions Fides.

World Bank. 1992. *World Development Report 1992. Development and the Environment*. New York: Oxford University Press.

- 
- <sup>1</sup> Le mot écodéveloppement fut lancé par Maurice Strong en 1972, lors de la Conférence de Stockolm sur l'environnement in Sachs (1980).
- <sup>2</sup> *Notre avenir à tous* demeure encore aujourd'hui la référence obligée en matière de développement durable.
- <sup>3</sup> Comme le disait la CMED, "le développement soutenable est une affaire de volonté politique" (1988:11).
- <sup>4</sup> Dans un article (Gagnon, 1992), nous avons démontré les écarts entre la pratique industrielle et les politiques québécoises.
- <sup>5</sup> Il y a certes des initiatives, tel le Laboratoire de développement durable au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou ailleurs (voir Poulin au sujet du Mexique), mais elles demeurent éparées.
- <sup>6</sup> Boothroyd, P. Vancouver: UBC, 1993
- <sup>7</sup> Il est vrai qu'un peu plus de 50% de la population mondiale vivra d'ici une dizaine d'années dans les villes. Bien que l'autre moitié de la planète, ne vive pas dans un contexte urbanisé ou "métropolisé", elle ne représente pas pour autant un magma, une entité négligeable aux caractéristiques indistinctes.
- <sup>8</sup> Evidemment, il n'y a pas que les scientifiques qui ont produit de l'information et des formulations sur ce paradigme, mais nous référerons davantage à ce corpus dans le présent texte.
- <sup>9</sup> Cependant, il faut noter que ces approches ne réfèrent pas à des catégories exclusives et indépendantes.
- <sup>10</sup> Dans son livre intitulé *Sustainable Development*, Redclift défend la thèse que l'environnement est socialement construit et que la soutenabilité du développement comme objectif souhaitable nous fait oublier les contradictions mêmes du développement.
- <sup>11</sup> C'est ce que la "deep ecology" qualifie d'approche anthropocentrique de la planète, approche à laquelle elle s'oppose.
- <sup>12</sup> L'idée de la consovation de l'environnement avait été développée par la Stratégie mondiale de la Conservation (1980)
- <sup>13</sup> Heureusement, le Sommet de Rio (Brésil, 1992) et l'Agenda 21 marquent un pas en avant dans l'actualisation du développement local viable: les villes ont joué un rôle primordial à cette Conférence, entre autres, en présentant une déclaration commune signée d'ailleurs au 3e Sommet des grandes villes du monde, à Montréal. Déclaration dans laquelle les maires s'engagent à 9 principes, dont renforcer la solidarité et le partenariat entre les villes des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement; favoriser la participation des citoyens afin de définir un cadre conceptuel et une stratégie de développement urbain viable et enfin mobiliser les ressources financières, intellectuelles et techniques à l'échelle mondiale pour élaborer entre autres de nouvelles méthodes de gestion. En préparation de cette rencontre historique, Peter Jacobs a identifié cinq stratégies qui s'imposent désormais aux administrations locales pour relever le défi du développement viable. Dans les suites du Sommet de Rio, ces dernières se sont récemment engagées à la réalisation d'un agenda spécifique de développement viable applicable aux villes ou aux localités.
- <sup>14</sup> Multiplier des opérations de consultation publique ne ferait que banaliser et essouffler la précieuse participation des citoyens-nes ou des groupes concernés.
- <sup>15</sup> Nous avons détaillé ces exemples, lors d'une communication, intitulée *Le rôle des communautés dans le développement local*, présentée au Forum Environnement et Emploi (Chicoutimi, 19 mars 1993).
- <sup>16</sup> Dans une des recherches à laquelle je participe, nous avons noté que le partenariat au sein de structures mixtes ou de territoires d'appartenance, permet une valorisation des ressources humaines et la mise en place de conditions de développement local (Klein et Gagnon, 1991 et 1992). Comme l'ont aussi démontré des recherches à l'INRS (Lemelin et Morin), au GRIDEQ et au GRIR, l'approche du développement local vise une revitalisation des petites communautés et une réduction de l'écart de la marginalisation et de la pauvreté.

- 
- <sup>17</sup>La création d'un gouvernement régional à Kativik, suite à la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois*, a donné lieu à une Commission environnementale permanente. La Société Makivik représente les 5 500 Inuit bénéficiaires de cette Convention. Voir Mulvihill et Keith.
- <sup>18</sup>Le rapport Lacoste a fait état d'un manque de méthodes et d'indicateurs pour bien évaluer les impacts sociaux.